

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Bellefleur - Date et signature (2) : ...5/7/96...

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

U.F. Sciences infirmières : principes et exercices didactiques I

CODE (3) 82 13 22 U 34 5 1

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de .1..... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1..... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| Proposition de classement (1) | | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input checked="" type="radio"/> | Paramédical | <input checked="" type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur : 10/6/96

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1..... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..3..... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ..1..... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1..... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration

UNITE DE FORMATION : SCIENCES INFIRMIERES : PRINCIPES ET EXERCICES DIDACTIQUES IFINALITES1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- * concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle sociale, culturelle et scolaire ;
- * répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Constitutive de la section "Infirmier(e) Gradué(e)", cette unité de formation participe aux finalités particulières de celle-ci, à savoir : permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances fondamentales en sciences infirmières biomédicales, humaines et sociales ainsi qu'une méthodologie qui aidera à suivre l'évolution de sa discipline.

Plus précisément, cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable :

- * d'assurer une prise en charge globale de personnes ayant une ou plusieurs perturbations des activités liées à la vie quotidienne (AVa) en utilisant une démarche systématique faisant appel au jugement professionnel et à une démarche scientifique de résolution de problèmes ;
- * d'inscrire sa pratique dans une dynamique professionnelle, résultant d'une évolution historique liée à un contexte de politique de santé lui-même tributaire du cadre socio-économique, éthique et culturel propre à la Belgique;
- * d'être sensibilisé dès le début de sa formation à l'esprit de recherche et aux méthodes qui s'y appliquent.

UNITE DE FORMATION : SCIENCES INFIRMIERES : PRINCIPES ET EXERCICES DIDACTIQUES I

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

N E A N T

Pour cette unité de formation, les prestations techniques de soins infirmiers suivantes ont été retenues :

a. besoin de respirer

- * surveillance de la respiration ;
- * soins d'hygiène du nez, de la gorge ;

b. besoin de manger et de boire

- * installation des malades pour le repas à table, au lit en position assise, ventrale et dorsale ;
- * service des repas ;
- * aide à l'alimentation ;

c. besoin d'élimination

- * digestive : - surveillance des défécations ;
- * urinaire : - surveillance d'une miction ;
- mesure de la diurèse ;

d. besoin de se mouvoir

- * mobilisation des patients au lit et hors du lit ;
- * emploi d'une chaise roulante, de béquilles ;
- * méthodes de contention pour un patient agité ;
- * installation et surveillance d'un patient dans une position fonctionnelle avec support technique ;
- * changements de positions ;
- * transport du patient du lit : - au fauteuil ;
- au brancard ;

e. besoin de se reposer

- * installation du patient pour le repos ;

f. besoin de maintenir une bonne température corporelle

- * relever et retranscrire la température ;
- * application du chaud et du froid ;

g. besoin d'être propre, soigner et protéger ses téguments

- * soins d'hygiène chez les patients souffrant de dysfonction de l'activité de la vie quotidienne ;
- * changement de literie ;

h. besoin de se vêtir - se dévêtir

- * techniques d'habillage et déshabillage.

UNITE DE FORMATION : SCIENCES INFIRMIERES : PRINCIPES ET EXERCICES DIDACTIQUES ICAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

1°) lors d'épreuves écrites ou orales :

* de situer la fonction infirmière en appuyant sa réponse sur une analyse historique, déontologique, éthique et socio-politique ;

* de réaliser une démarche de soins infirmiers à partir d'un cas décrivant un patient présentant une ou plusieurs perturbations des activités liées à la vie journalière ;

* d'explicitier les principes d'ergonomie et de manutention qui s'appliquent lors de l'exercice professionnel ;

2°) lors d'épreuves en salle de pratique professionnelle :

* d'appliquer les techniques de soins liées aux perturbations des activités de la vie journalière en respectant les principes et critères liés à l'exécution de ces soins ;

* d'appliquer les techniques de manutention liées à l'exercice de la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la qualité d'analyse des situations exposées, de la capacité d'utiliser de manière transversale les différents acquis en mettant en valeur leur interdépendance. Il sera également tenu compte de la précision des gestes professionnels et de l'ordre dans l'agencement du matériel durant l'exécution du ou des soins.